ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 320

présenté par

M. Breton, M. Moreau, Mme Boyer, M. Vitel, M. Sermier, M. de Mazières, M. Le Fur, M. Gérard, M. Tétart, M. Fromantin et M. Voisin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12 SEPTIES, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, un rapport sur l'organisation de la journée défense et citoyenneté sur plusieurs journées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Troisième étape du « parcours de citoyenneté », la JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. C'est une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. Une journée ne peut dorénavant suffire pour donner un cadre civique cohérent et efficace.

Il convient de l'organiser sur plusieurs jours. Le rapport devra en déterminer le nombre de jours nécessaires, le coût pour les finances publiques, l'organisation, le contenu et les modalités pratiques.